



Commune de Chavannes-des-Bois

Formulaire de subvention communale pour les transports publics

1. Informations personnelles

- Nom et prénom : _____
- Date de naissance : _____
- Adresse complète : _____
- NPA et localité : _____
- Téléphone : _____
- Adresse e-mail: _____
- Êtes-vous en scolarité obligatoire ?
☐ Oui ☐ Non
Si oui, nom de l'établissement scolaire : _____
- Bénéficiez-vous déjà d'un abonnement subventionné de transports publics ?
☐ Oui ☐ Non

2. Informations relatives à l'abonnement

- Type d'abonnement : _____
- Entreprise de transport : _____
- Numéro d'abonnement : _____
- Montant total payé : _____
- Date d'achat : _____

3. Coordonnées bancaires pour le remboursement

- Titulaire du compte : _____
- Nom de la banque : _____
- IBAN : _____

4. Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) _____, certifie que les informations fournies ci-dessus sont exactes et complètes. Je confirme que l'abonnement soumis au remboursement est personnel et non transmissible et je m'engage à informer la commune de toute modification pertinente des informations communiquées.

Lieu et date :

Signature du demandeur (ou de son représentant légal si le demandeur est mineur) :

Conditions d'octroi de la subvention communale

1. Type d'abonnement

La subvention est accordée uniquement pour un abonnement annuel de transports publics donnant droit à des déplacements illimités dans un périmètre déterminé. Les abonnements Demi-tarif et Demi-tarif PLUS ne sont pas éligibles.

2. Non-cumul

La subvention communale n'est pas cumulable avec toute autre participation financière relative à un abonnement annuel de transports publics, provenant par exemple d'une autorité publique (telle que l'APEJ) ou, d'un employeur.

3. Nombre de subsides

Un seul subside peut être octroyé par personne et par année civile, indépendamment du nombre d'abonnements acquis.

4. Condition d'âge

Le bénéficiaire doit être âgé de moins de 25 ans à la date de début de validité de l'abonnement.

5. Justificatifs à fournir

La demande doit être accompagnée :

- d'une copie de la preuve d'achat de l'abonnement annuel;
- d'une copie d'une pièce d'identité officielle valable.

6. Réserve

La Commune se réserve le droit de refuser la demande en cas d'informations incomplètes ou inexactes, ou si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies.

Les présentes conditions d'octroi sont établies conformément à la décision de la Municipalité du 23 février 2026, fixant les modalités de subvention des abonnements annuels de transports publics.